



Situation professionnelle au 1er décembre 2020
Promotion: MASTER 2017-2018

MENTION

STAPS : ENTRAINEMENT ET OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE SPORTIVE

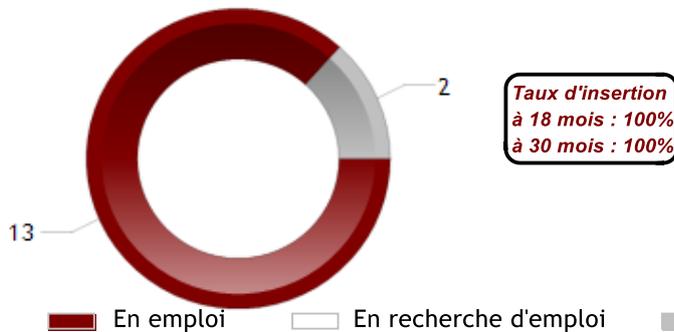
PARCOURS

RENFORCEMENT MUSCULAIRE ET RE-ATHLETISATION

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

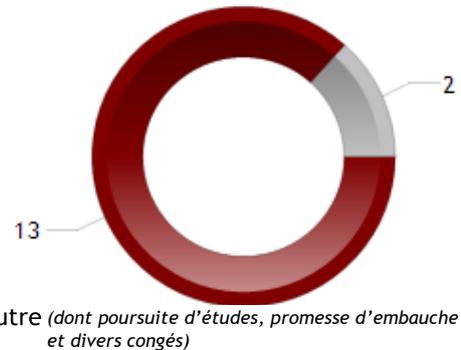
Situation professionnelle au 1er décembre 2019,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15



Situation professionnelle au 1er décembre 2020,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15



Taux d'insertion
à 18 mois : 100%
à 30 mois : 100%

■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études, promesse d'embauche et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- Doctorant
- Kinésithérapeute
- Coach sportif
- Moniteur de tennis
- Enseignant en activité physique adaptée
- Entraîneur
- Intervenant en activités physiques adaptées
- Masseur-kinésithérapeute dans la fonction publique hospitalière

— SATISFACTION —

Satisfaction des missions dans l'emploi Nombre de réponse(s) : 11



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 11



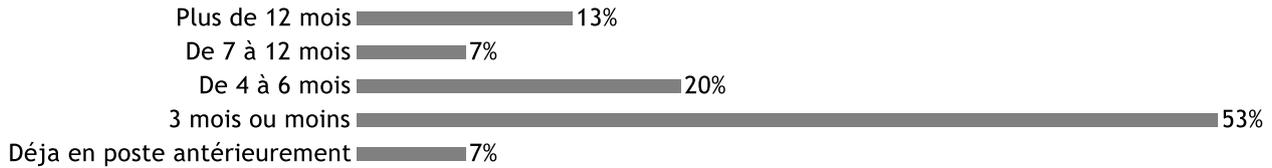
— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 13

- Relations personnelles ou professionnelles 46 %
- Candidature spontanée 31 %
- Création de mon entreprise/activité 15 %
- Suite à un stage 8 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

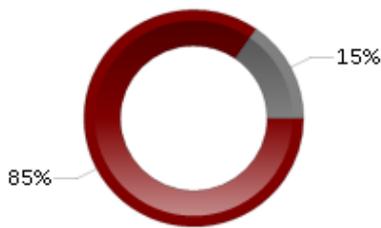
Nombre de réponse(s) : 15



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 13



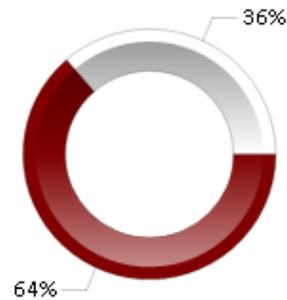
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

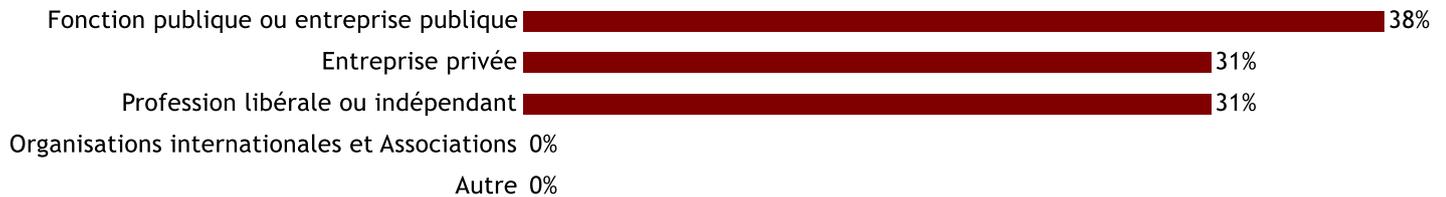
Nombre de réponse(s) : 11



Cadre Technicien Employé

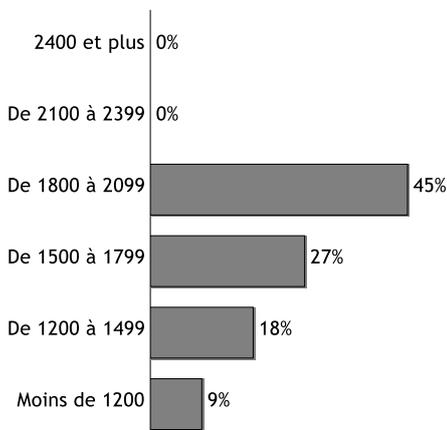
Employeur

Nombre de réponse(s) : 13



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 11



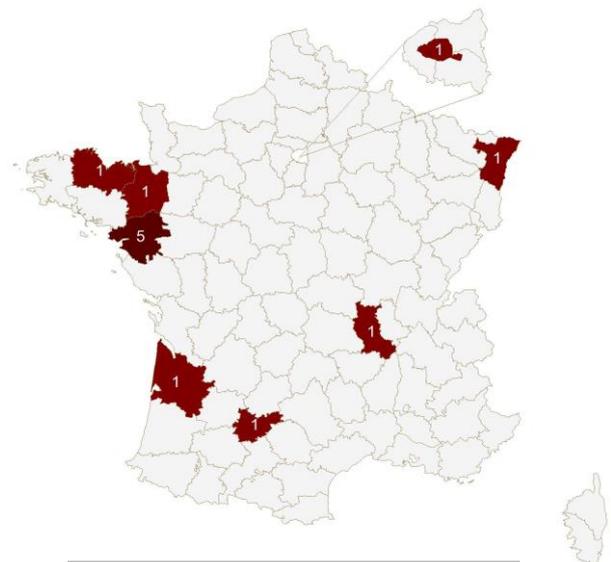
Salaire médian : 1775 euros

Salaire moyen : 1676 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 12



Emplois à l'étranger : 0